

## **(Vidéo) Marseille, Luc Lanoy réélu président du Conseil régional de l'ordre des géomètres-experts**



Luc Lanoy, Président du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de Marseille a conduit l'Assemblée générale de façon dématérialisée. Cette alternative a permis aux 198 géomètres-experts de la région de se réunir pour procéder au renouvellement d'un tiers des élus du Conseil régional.

### **La nouvelle équipe**

Président : Luc Lanoy (réélu Président du Conseil régional de Marseille). Les Conseillers régionaux : Philippe Manfredi (réélu), M. Bernard Masala (réélu), Sarah Lefbvre (réélue), Nathalie Marti (nouvellement élue), Nicolas Fiker, Martial Claret, Arnaud Deleval, Morgane Lannuzel et Hugo Petroni (chargé de mission).

### **Une féminisation renforcée**

Pour la première fois, un tiers des géomètres-experts élus au Conseil régional de Marseille sont des femmes. *«Ce chiffre est d'autant plus significatif au regard de la faible féminisation de la profession :*



Ecrit par Echo du Mardi le 12 mai 2021

*seuls 14 % des géomètres-experts sont des femmes, et ce chiffre atteint tout juste 25 % parmi les nouvelles générations. Cette meilleure représentation de nos collègues féminines contribuera à renforcer l'attractivité de notre métier auprès des étudiantes et lycéennes»,* remarque Luc Lanoy, Président du Conseil régional de Marseille.

## **Les chiffres clés**

1 866 géomètres-experts inscrits au tableau de l'Ordre, 1 125 cabinets répartis sur l'ensemble du territoire, une branche de 10 000 salariés structurée essentiellement en PME (petite et moyenne entreprise).

## **A propos de l'Ordre des géomètres-experts**

Depuis 1946, l'Ordre des géomètres-experts (OGE) est délégataire d'une mission de service public de régulation de la profession. Personne morale de droit privé créée par la loi du 7 mai 1946, l'OGE a pour vocation à représenter la profession auprès des pouvoirs publics, veille à la discipline et s'assure de la qualité de service fourni aux consommateurs. Il est le garant du respect de la déontologie et des règles de l'art et agit, à ce titre, en tant qu'autorité indépendante. Depuis sa création, l'institution ordinale a évolué pour devenir une instance de management stratégique de la profession.